



PARKER-HANNIFIN ÉNONCÉ SUR L'ESCLAVAGE MODERNE - CANADA

À PROPOS DE CET ÉNONCÉ

Cet énoncé a été préparé conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* pour le compte de Parker-Hannifin Corporation (NYSE : PH), notre société mère aux États-Unis, et des filiales canadiennes importantes suivantes (dans l'ensemble « Parker », « nous », « nos ») :

- **Nom:** Parker Canada Holding Co
Type: Société de portefeuille
Adresse: 1300-1969 Upper Water St. Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 3R7 Canada
Employés: 0
- **Nom:** Parker Canada Investment Co
Type: Société de placement
Adresse: 1300-1969 Upper Water St. Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 3R7 Canada
Employés: 0
- **Nom:** Parker-Hannifin Canada
Type: Société d'exploitation
Adresse: 160 Chisholm Drive, Milton, Ontario, L9T 3G9 Canada
Employés: 650
- **Nom:** Meggitt Canada Enterprises Inc.
Type: Société d'exploitation
Adresse: 6140 Boulevard Henri-Bourassa Ouest, Saint-Laurent, QC H4R 3A6
Employés: 4

Cet énoncé indique en détail les mesures prises par Parker pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2023 pour lutter contre l'esclavage moderne, plus précisément contre le travail forcé, le travail des enfants et la traite de personnes, pour toutes nos entreprises et chaînes d'approvisionnement.

NOTRE ENGAGEMENT

Parker s'engage fermement à défendre les droits de la personne et des travailleurs et à interdire toute forme d'esclavage moderne relativement à nos entreprises et chaînes d'approvisionnement. Ces normes sont mises en œuvre dans le cadre de notre Code de conduite, Code de conduite du fournisseur, Code de conduite du distributeur et de l'Énoncé sur les droits de la personne et les normes de travail et sont intégrées à plusieurs politiques internes applicables aux membres de notre équipe partout au monde. Notre engagement est

conforme aux lois et règlements applicables dans le pays où nous travaillons et aux principes énoncés par différents organismes internationaux qui font la promotion des droits des travailleurs et les protègent.

STRUCTURE OPÉRATIONNELLE, ACTIVITÉS ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Parker est un fabricant chef de file de technologies et systèmes de mouvement et de contrôle à l'échelle mondiale qui fournit des solutions de mécanique de précision pour un grand nombre de secteurs mobiles, industriels et aérospatiaux. Notre siège social est situé au 6035 Parkland Boulevard, Cleveland, Ohio 44124-4141, États-Unis.

Nous avons environ 62 730 employés que nous appelons « membres de l'équipe » et environ 30 940 de ces employés travaillent à l'extérieur des États-Unis, y compris environ 654 au Canada.

Nos unités de fabrication, installations de service, de vente, de distribution et administratives sont situées dans 39 états aux États-Unis et dans 43 autres pays, y compris le Canada. Nous vendons nos produits en tant qu'équipements d'origine et matériel de remplacement dans des centres de vente et distribution partout au monde. Nous commercialisons nos produits au moyen de ventes directes et par l'entremise de distributeurs indépendants et de représentants commerciaux indépendants. Nous fournissons des produits à environ 548 000 clients dans presque tous les secteurs importants de la fabrication, du transport et de la transformation.

Parker œuvre dans deux secteurs d'activité distincts:

Secteur des systèmes aérospatiaux: vente de produits principalement dans les secteurs des systèmes aérospatiaux commerciaux et militaires aux fabricants d'équipements d'origine (FEO) et aux utilisateurs finaux pour l'entretien, la réparation et la remise en état. Meggitt Canada Enterprises Inc. œuvre dans le secteur des systèmes aérospatiaux.

Secteur des produits industriels diversifiés: vente aux FEO et aux distributeurs qui œuvrent dans le marché du remplacement dans les secteurs de la fabrication, de l'emballage, de la transformation, du transport, des maisons mobiles, de la réfrigération, de l'air climatisé et des équipements agricoles et

militaires. Parker Canada Holding Co, Parker Canada Investment Co et Parker-Hannifin Canada œuvrent dans le secteur des produits industriels diversifiés.

Notre chaîne d'approvisionnement comporte un grand nombre de matières premières, pièces et services que nous achetons partout au monde pour nos secteurs d'activité. Nous achetons les matériels d'un grand nombre de fournisseurs des grandes sociétés multinationale aux petites et moyennes entreprises, y compris les fournisseurs qui répondent aux critères de diversité. Nos fournisseurs peuvent dépendre d'un réseau de sous-traitants et, dans ce cas, Parker est très loin de la source originale des matériels pour nos composantes achetées. Par conséquent, nous nous engageons à nous assurer que les fournisseurs ont des programmes de diligence raisonnable pour vérifier et atténuer efficacement les risques liés à la chaîne d'approvisionnement.

Chaîne d'approvisionnement de Meggitt Canada Enterprises Inc.

Meggitt Canada ne fabrique aucun produit. L'entreprise fournit des services à valeur ajoutée, notamment :

- Mise en service
- Support technique
- Formation

Chaîne d'approvisionnement de Parker-Hannifin Canada

Parker-Hannifin Canada fabrique les produits suivants :

- Cylindres :
 - Matière première – Acier (provenant d'autres installations de Parker au Canada et aux États-Unis)
 - Composants (provenant d'autres installations de Parker aux États-Unis)
- Tuyaux en PVC :
 - Matière première – Composés de PVC (achetés localement de fournisseurs externes)

Parker-Hannifin Canada distribue des produits et des composants pour le compte des groupes Parker suivants :

- Aérospatial
- Matériels façonnés
- Filtration
- Connecteurs de fluides
- Systèmes de mouvement

Parker-Hannifin Canada achète la plupart des produits finis et des composants d'autres installations de Parker partout au monde, principalement :

- Chine
- Union européenne et états membres de l'espace Schengen (principalement France, Allemagne, Italie et Suède)
- Inde
- Corée
- Malaisie
- Mexique
- Royaume-Uni
- États-Unis d'Amérique

Parker-Hannifin Canada achète les services des installations de Parker dans les pays suivants :

- Suisse (services de trésorerie et administratifs)
- Pologne (services administratifs)
- États-Unis d'Amérique (services de technologie de l'information)

Parker-Hannifin Canada fournit les services à valeur ajoutée suivants :

- Conversions et réparations
- Fabrication de boyaux et mise en trousse
- Cintrage de tubes
- Fabrication de systèmes hydrauliques

Parker-Hannifin Canada achète une petite quantité de produits et services de fournisseurs externes au Canada et partout au monde. Les fournisseurs locaux fournissent les produits et services suivants:

- Produits et services de technologie de l'information
- Fournitures de bureau et de livraison
- Services de recrutement
- Nettoyage et entretien des installations (notamment jardinage et gestion des déchets)
- Sécurité et contrôle des installations
- Transport et logistique
- Services divers (services de contentieux, conseils fiscaux et autres)

Ces produits et services appuient généralement les activités quotidiennes et ne sont pas vendus.

POLITIQUES

Politique sur les droits de la personne et du travail:

La Politique sur les droits de la personne et du travail de Parker vise tous les membres de notre équipe, les travailleurs temporaires et les entrepreneurs indépendants partout au monde. Notre politique est conforme aux lois et règlements applicables dans le pays où nous travaillons et aux principes énoncés par différents organismes internationaux qui font la promotion des droits des travailleurs et les protègent, par exemple, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Modern Slavery Act de 2015 du R-U et la Transparency in Supply Chains Act de la Californie. Les principes visés par la politique sont notamment le travail forcé et obligatoire, le travail des enfants, les heures de travail, les conditions de travail et la sécurité au travail.

Code de conduite: Le Code de conduite de Parker (le « Code ») représente notre engagement envers l'intégrité, l'éthique, le respect et l'équité pour tous les aspects de nos activités. Élaboré pour établir des attentes claires relativement au comportement, le Code s'applique aux membres de l'équipe, consultants, entrepreneurs indépendants, fournisseurs, agents, représentants et membres du conseil d'administration. Le Code intègre un grand nombre de politiques clés de Parker, par exemple, les politiques de lutte contre la corruption, antitrust et sur les droits de la personne. Il a été traduit en 24 langues et est disponible pour les membres de l'équipe partout au monde. Le Code énonce un cadre détaillé sur la conduite éthique visant des sujets tels que la discrimination, le harcèlement, les conflits d'intérêts, les transactions d'initié, la corruption, la confidentialité et la concurrence loyale. Le Code exige la conformité à tous les règlements et lois pertinents en matière de pratiques de travail, notamment les pratiques relatives au travail forcé ou à l'engagement à long terme, la traite de personnes, le travail des enfants, les heures de travail, les salaires et avantages sociaux, la santé et sécurité et l'achat de minerai de conflit. Il établit des attentes élevées par rapport aux exigences des lois et règlements.

Code de conduite du fournisseur et Code de conduite du distributeur: Le Code de conduite du fournisseur et le Code de conduite du distributeur de Parker énoncent les exigences et les normes fondamentales pour des pratiques commerciales licites et éthiques que tous les fournisseurs et distributeurs doivent respecter indépendamment de leur emplacement ou de leur lieu d'affaires. Nous

encourageons activement nos partenaires à adopter des politiques, des normes, des procédures ou des codes qui dépassent les exigences de base de Parker. Les fournisseurs et les distributeurs doivent adopter des pratiques d'emploi qui sont conformes aux normes juridiques du pays où ils travaillent et aux normes énoncées dans le Code de conduite du fournisseur et le Code de conduite du distributeur, le cas échéant, notamment respecter les lois sur l'esclavage moderne telles que les lois sur le travail forcé, le travail des enfants et la traite de personnes. En outre, ils ne doivent pas participer à des pratiques telles que la retenue de salaire, la rétention de pièces d'identité ou toute mesure qui vise à restreindre injustement la liberté de mouvement d'une personne.

Politique sur la passation de contrats avec le gouvernement des États-Unis: La politique sur la passation de contrats avec le gouvernement des États-Unis de Parker s'applique à tous les membres de l'équipe, aux consultants et aux tiers qui font affaires avec le gouvernement des États-Unis. Il s'agit d'un cadre général permettant de comprendre la nature de certains règlements clés sur les conflits d'intérêts et les pratiques d'approvisionnement du gouvernement. La politique énonce les exigences relatives à des sujets tels que les paiements et gratifications aux fournisseurs, la lutte contre la traite de personnes, les menaces à la cybersécurité, les renseignements classifiés, les règlements sur l'importation et l'exportation et la ligne d'assistance du ministère de la Défense pour les lanceurs d'alerte.

RISQUES LIÉS À L'ESCLAVAGE MODERNE ET À LA TRAITE DE PERSONNES

Risques pour nos activités

Parker condamne la traite des personnes, le travail forcé et le travail des enfants. Le risque d'esclavage moderne au sein de notre entreprise est faible en raison de notre approche et de nos politiques sur les droits de la personne. Nous nous engageons à établir un milieu de travail sûr, équitable et respectueux pour tous. Nos politiques et procédures internes sont conçues de manière à assurer un milieu de travail positif, à respecter les lois et règlements et à protéger les droits de la personne.

Risques pour la chaîne d'approvisionnement

En raison de notre diligence à l'égard des fournisseurs et des tiers, du contrôle permanent et des conditions d'achat exigeant la conformité aux lois, notre chaîne

d'approvisionnement fait face à un risque minime d'esclavage moderne. Toutefois, nous sommes conscients de la possibilité de pratiques de travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement et, par conséquent, nous avons adopté des politiques et procédures détaillées pour réduire au minimum le risque.

DILIGENCE RAISONNABLE

Nos activités

Le Code de conduite de Parker est l'élément fondamental de notre organisation puisqu'il représente notre engagement envers l'intégrité, l'éthique et la conformité. Cet engagement est renforcé par nos politiques et normes, ce qui aide à respecter les lois et les règlements du pays où nous travaillons.

Le programme de gestion intégrée des risques de Parker renforce une approche disciplinée pour déterminer, évaluer et atténuer les risques commerciaux graves et leur impact potentiel. Nous abordons un grand nombre de risques au moyen de l'évaluation, notamment les risques liés aux droits de la personne et au travail forcé. Notre conseil d'administration, ses comités et l'équipe de direction supervisent le programme pour pouvoir déterminer efficacement les menaces potentielles pour notre entreprise et élaborer des stratégies pour leur faire face.

Le bureau de la conformité de l'entreprise et le service des ressources humaines supervisent les enquêtes sur toute violation du Code de conduite de Parker et toute violation des lois et règlements. Le comité de vérification du conseil d'administration reçoit chaque trimestre des mises à jour sur la formation à la conformité, des observations pour la ligne d'intégrité et des statistiques sur les enquêtes.

À l'échelle mondiale, nos agents de conformité travaillent stratégiquement dans toutes les divisions pour assurer le respect de notre Code et de nos politiques et initiatives liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Notre chaîne d'approvisionnement

Les fournisseurs et les distributeurs conviennent de respecter le Code de conduite du fournisseur et le Code de conduite du distributeur de Parker et nos conditions. En acceptant ces conditions, ils doivent respecter tous les lois et règlements sur les droits de la personne, sur la conformité environnementale et toute autre exigence juridique et les normes énoncées dans le Code de conduite du fournisseur et le Code de conduite du

distributeur applicable.

Parker se réserve le droit de vérifier la conformité des fournisseurs et distributeurs aux codes de conduite, y compris pour leurs sous-traitants. La non-conformité aux règlements sur les droits de la personne est considérée comme un cas grave de violation des obligations du fournisseur ou distributeur envers Parker. La non-conformité peut donner lieu à des procédures de recours, y compris la fin de la relation d'affaires avec Parker.

Le portail des fournisseurs de Parker est utilisé par les fournisseurs pour faire des transactions commerciales et permet à Parker de vérifier et contrôler sa chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Dans ce portail, les fournisseurs confirment qu'ils ont lu les principes énoncés dans le Code de conduite et le Code de conduite du fournisseur et s'engagent à les respecter. Cette plateforme permet à Parker de désactiver des fournisseurs à l'échelle mondiale, le cas échéant.

Parker utilise des outils et services de vérification de tiers pour assurer le suivi, évaluer et déterminer activement le risque de travail forcé des partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Ce processus permet la vérification permanente des fournisseurs nouveaux et existants par rapport aux listes du gouvernement des entités et industries qui utilisent le travail forcé. Le service de la conformité commerciale à l'échelle mondiale de Parker doit mener des enquêtes et prendre les mesures pertinentes en fonction des conclusions.

Parker intègre un processus de vérification préalable des tiers pour les distributeurs, les représentants commerciaux, les consultants et autres tiers qui représentent Parker ou communiquent pour notre compte avec les fournisseurs, les clients ou les fonctionnaires. Notre protocole prévoit la vérification préalable pour tous les tiers avec un processus de diligence raisonnable détaillé pour les fournisseurs qui présentent un risque élevé.

Le processus de vérification aide à orienter les décisions relatives aux approbations, aux engagements conditionnels, aux refus ou à la nécessité d'un processus de vérification supplémentaire. Parker prévoit la vérification périodique des tiers qui présentent un risque élevé.

L'équipe chargée de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale utilise le système à deux fournisseurs et d'autres stratégies de gestion des risques pour assurer la résilience de nos activités et respecter notre

engagement envers des pratiques d'approvisionnement responsables.

Parker se conforme à tous les contrôles d'importation et d'exportation et aux sanctions. Nous avons conclu une entente officielle avec la Customs and Border Protection des États-Unis pour nous assurer que les risques liés au travail forcé sont vérifiés et, le cas échéant, des enquêtes sont menées et des mesures correctives sont prises.

Contrats avec le gouvernement des États-Unis

Parker s'engage à respecter les normes de conformité et les normes d'éthique des affaires, notamment en faisant affaires avec le gouvernement des États-Unis et avec des entrepreneurs et sous-traitants dans le cadre de programmes du gouvernement des États-Unis. Nous respectons les lois, règles, directives et règlements sur l'approvisionnement de produits et services par le gouvernement des États-Unis. Notamment, nous assurons la conformité au Federal Acquisition Regulation (FAR) 52.222-50, qui interdit la traite de personnes, y compris l'esclavage, la servitude et le travail forcé et obligatoire. Parker assure la conformité à ce règlement au moyen de ses politiques et procédures visant le travail et les droits de la personne

La clause FAR est présentée à nos fournisseurs en tant que pratique commerciale normale dans les Conditions d'achat, supplément du gouvernement de Parker. Ces conditions sont applicables à tous les fournisseurs qui fournissent des produits et services à Parker pour les contrats avec le gouvernement des États-Unis.

Parker demande aux fournisseurs qui fournissent des produits pour les contrats avec le gouvernement des États-Unis de remplir chaque année un formulaire de déclaration et d'attestation. Ce formulaire comporte la clause FAR Partie 52.222-56, qui est une attestation sur le plan de conformité relatif à la traite de personnes.

Formation

Parker offre une formation détaillée sur les sujets et les politiques liés à la conformité clés, notamment la formation annuelle sur le Code de conduite pour tous les membres de l'équipe et du conseil d'administration. Par suite de la formation annuelle, Parker exige que la personne atteste qu'elle a lu le Code et s'engage à le respecter et, le cas échéant, à respecter la politique sur les contrats avec le gouvernement des États-Unis. Parker fournit la formation permanente sur le travail forcé aux membres de l'équipe qui participent aux activités liées à la

conformité commerciale et au leadership dans la chaîne d'approvisionnement.

Des forums pour les agents de conformité sont organisés deux fois par an pour donner aux agents de conformité partout au monde la formation et des mises à jour sur leurs rôles et responsabilités. Les sujets visés sont notamment les conflits d'intérêts, la diligence à l'égard des tiers, le travail forcé et la traite des personnes. Pendant toute l'année, la conformité est mise en évidence au moyen de la distribution chaque mois de communications, brochures et vidéos pour renforcer notre culture d'éthique et intégrité.

Soulever des préoccupations

Parker encourage les membres de l'équipe, les consultants, les entrepreneurs indépendants, les fournisseurs, les agents, les distributeurs, les représentants et les membres du conseil d'administration qui observent une conduite qui n'est pas en harmonie avec le Code ou les politiques de Parker ou les lois et règlements applicables de communiquer avec le leader local, le bureau de la conformité de l'entreprise ou la ligne d'intégrité, disponibles 24 h, qui est composée de représentants qui parlent plus de 150 langues. Ces personnes peuvent demeurer anonymes si la loi le permet et Parker a établi des politiques contre les représailles pour des problèmes mis en évidence de bonne foi. Une enquête est menée pour toute violation potentielle du Code, des lois et des règlements ou des politiques de l'entreprise et les mesures qui s'imposent sont prises en fonction des conclusions.

ÉVALUER L'EFFICACITÉ

Mesures prises

Par suite de notre diligence à l'égard des fournisseurs et des tiers, des politiques et procédures internes sur la conduite responsable et de la vérification des allégations de la ligne d'intégrité, nous n'avons trouvé aucun cas d'esclavage moderne pendant l'exercice se terminant le 30 juin 2023. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de prendre des mesures correctives pour ces problèmes.

Amélioration permanente

Nous nous engageons à renforcer les efforts visant les droits de la personne et à mettre au point les indicateurs de rendement clés pour qu'ils soient en harmonie avec nos engagements.

Pour cet exercice financier, Parker continuera de

prendre ou prévoit prendre les mesures suivantes afin de renforcer nos efforts contre l'esclavage moderne relativement à nos activités et chaîne d'approvisionnement.

- Tenir à jour les politiques et procédures et s'assurer qu'elles sont conformes en vérifiant les nouveaux règlements et pratiques.
- Sensibiliser davantage à notre condamnation et interdiction de l'esclavage moderne dans le cadre de communications ciblées et d'activités de formation pour les membres de l'équipe et les fournisseurs.
- Encourager l'utilisation de la ligne d'intégrité pour communiquer des soupçons d'esclavage moderne dans nos activités ou chaîne d'approvisionnement, mener des enquêtes détaillées et prendre des mesures correctives appropriées.
- Établir des partenariats avec des fournisseurs qui respectent nos normes éthiques rigoureuses.

Parker n'a pas encore pris des mesures pour aborder la perte de revenu de familles vulnérables en raison des efforts visant à éradiquer le travail forcé et le travail des enfants dans nos activités ou notre chaîne d'approvisionnement. Ce concept représente une nouvelle recommandation énoncée dans la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*. Pour l'avenir, si nous détectons du travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement, nous tiendrions compte de cette recommandation dans notre plan de mesures correctives.

PROCESSUS DE CONSULTATION

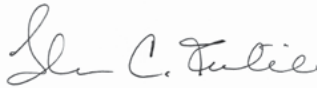
Cet énoncé a été élaboré dans le cadre de consultations avec les cadres supérieurs clés des entités mentionnées aux présentes, avec les leaders des secteurs fonctionnels essentiels qui appuient les fonctions de gestion clés, notamment le bureau de vérification, la gestion de la conformité et des risques d'entreprise, les ressources humaines, la conformité commerciale dans la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale et le contentieux.

APPROBATION

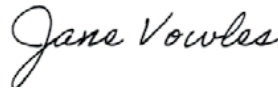
Cet énoncé a été approuvé par le bureau de l'administrateur général de Parker-Hannifin Corporation et par le conseil d'administration de chaque filiale indiquée ci-après.

ATTESTATION

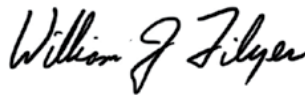
Conformément aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* et, plus précisément, l'article 11, je déclare que j'ai vérifié les renseignements contenus dans le rapport pour les entités susmentionnées. Selon mes connaissances, et ayant fait preuve de diligence raisonnable, je déclare que les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets sous tous les aspects aux fins de la Loi pour l'exercice financier susmentionné.



Tom Gentile
Vice-président - Chaîne d'approvisionnement mondiale



Jane Vowles
Gestionnaire des services financiers - FSU Canada



Jim Filyer
Gestionnaire, Relations de travail à l'échelle mondiale et ressources humaines pour le Canada

RÉFÉRENCES

[Conflict Minerals Report FY 2023 10-K](#)

[FY 2023 Sustainability Report Global Code of Business Conduct](#)

[Human Rights and Labor Statement](#)

[Code de conduite du fournisseur](#)

[Code de conduite du distributeur](#)

[Policy on Contracting with the United States Government](#)

[Parker Terms and Conditions](#)

[Parker Terms and Conditions – Government Supplement](#)